



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-760

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2022

Sommaire

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt / Secrétariat général

75-2022-10-20-00009 - ARRETE 2022-679 instituant la liste des agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre du comité social territorial du PSPBB (2 pages)

Page 3

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris
Boulogne-Billancourt

75-2022-10-20-00009

ARRETE 2022-679 instituant la liste des agents
exerçant leurs fonctions dans le périmètre du
comité social territorial du PSPBB

ARRETE n°2022-679
INSTITUANT LA LISTE DES AGENTS EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LE PERIMETRE DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL DU PSPBB

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 211-1 à L. 211-4, L. 214-7, L. 231-4, L. 241-7, L. 251-5, L. 252-1, L. 252-8, L. 253-5, L. 254-2, L. 254-4, L. 731-1 à L. 731-3 dans leur version en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt en date du 25 juin 2020 ;

Considérant qu'un comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public territorial employant au moins cinquante agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial, dans les conditions fixées par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, susvisé est compris entre 50 et 200 agents ;

Considérant les effectifs réévalués à la date du 19 octobre 2022 ;

ARRETE

Article unique :

La liste des agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre du comité social territorial de l'établissement public PSPBB est la suivante :

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB
14, rue de Madrid 75008 PARIS – France
+33(0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr - www.pspbb.fr
Siret 20003918800012 – APE 8412Z

Numéro d'identification	NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRENOM	GRADE OU EMPLOI
1	ALZETTA	ALZETTA	Patricia	Enseignant artistique
2	BASQUIN	BASQUIN	Davy	Attaché/enseignant artistique
3	BONNEFOY	BONNEFOY	Carine	Attaché principal
4	CHAPPUT	CHAPPUT	Hélène	Attaché
5	COUDRAY	COUDRAY	Charles	Attaché
6	DARY	DARY	Nicolas	Enseignant artistique
7	DEBU	DEBU	Coraline	Rédacteur principal 1ère classe
8	DESWARTE	DESWARTE	Marie	Rédacteur principal 1ère classe
9	DU PORT DE PONTCHARRA	DU PORT DE PONTCHARRA	Axelle	Attaché
10	DUBOIS	DUBOIS	Julien	Attaché/enseignant artistique
11	EZANNO	EZANNO-DESOUCHES	Emmanuelle	Attaché principal
12	GENET	GENET	Hélène	Attaché
13	GEORGEL	GEORGEL	Claude	Attaché principal
14	GROTTI	GROTTI	Stéphanie	Adjoint technique principal 2ème classe
15	JACQUE	JACQUE	Cléo	Attaché
16	LEPEINTEUR	LEPEINTEUR	Kelly	Rédacteur
17	MORENO	MORENO	Nathalie	Attaché
18	PASTEL	PASTEL	Marie-Hélène	Adjoint technique 1ère classe
19	RAMAGE	RAMAGE	Paul	Enseignant artistique
20	REIBEL	REIBEL-CASTRO	Camille	Attaché
21	REVEL	REVEL	Jean-Christophe	Enseignant artistique
22	SABADIE	SABADIE	Marine	Rédacteur principal 1ère classe
23	SHONENBERGER	BERGEN	Carole	Attaché/enseignant artistique
24	SERGUEEVA	SERGUEEVA	Anna	Attaché
25	TRANVOUEZ	TRANVOUEZ	Serge	Attaché principal
26	VIDONNE	VIDONNE	Françoise	Rédacteur principal 1ère classe
27	VALETTE	VALETTE	Sandra	Enseignant artistique

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage et au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 20 octobre 2022

André MONDY,
Président